

Note d'information

n° 259
Mai 2023

Parmi les apprentis inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2019-2020 ou 2020-2021 à La Réunion, 30% sont toujours en formation l'année suivante. 46% de ceux qui sont sortis du système scolaire en 2020 ou 2021 sont en emploi salarié dans le privé six mois après leur sortie. L'obtention du diplôme préparé est un atout pour l'insertion professionnelle. Les jeunes apprentis signent aussi souvent un contrat à durée indéterminée qu'un contrat à durée déterminée pour leur premier emploi. Par ailleurs, le taux d'insertion est équivalent dans les filières Production et Services.

L'insertion des apprentis six mois après leur sortie du système éducatif en 2020 ou 2021

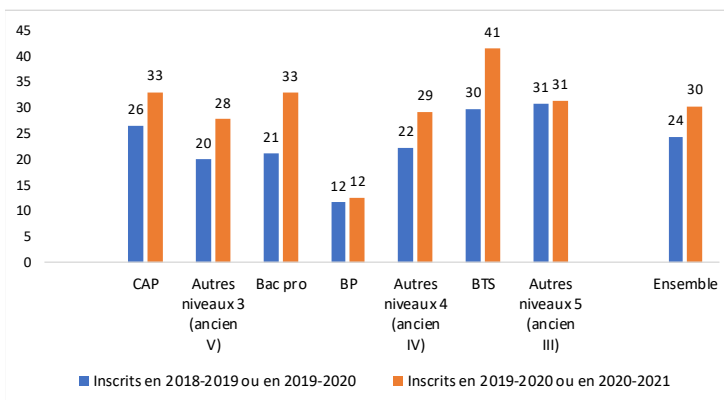
30% des apprentis poursuivent leurs études après leur dernière année d'apprentissage

Parmi les apprentis sortis en 2020 ou en 2021 d'une dernière année de formation par apprentissage de niveau CAP à BTS à La Réunion, 30% sont toujours en formation l'année suivante (+6 points par rapport à la cohorte précédente), qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation. Cette proportion varie de 12% pour les BP, à 41%

pour les BTS (graphique 1a). Elle est en augmentation pour la plupart des formations (+7 points pour les CAP par rapport à la cohorte précédente, jusqu'à +12 points pour les BTS).

À La Réunion, contrairement au niveau national, les filles restent globalement davantage en formation que les garçons après la fin d'un cycle professionnel (32% contre 29%), particulièrement au niveau bac professionnel (46% contre 30%).

Graph 1a : Taux de poursuite de formation des apprentis selon le diplôme préparé (en %)



Champ : Apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel de niveau 3 à 5 en 2020-2021 ou en 2019-2020 cumulés

Source : Dares-Depp-InserJeunes

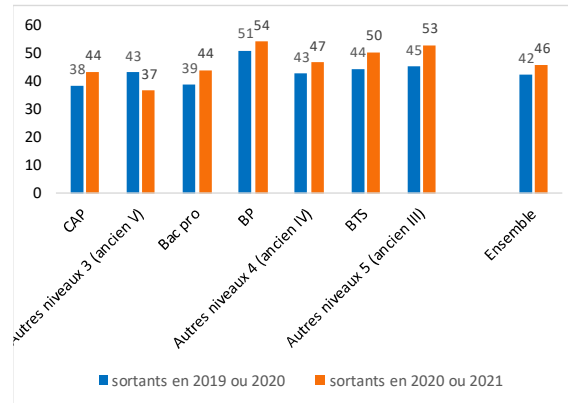
46% des apprentis professionnels sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études

46% des apprentis qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire en 2020 ou 2021, contre 63 % au niveau national. Par rapport à la cohorte précédente l'insertion progresse de 2 points à la fois à La Réunion et au niveau national. Les chances de trouver un emploi rapidement restent plus importantes pour les BP (54%) et les sortants d'une formation de niveau 5 (50% pour les BTS et 53% pour les autres niveaux 5). Au bout de six mois, 44% des apprentis sortant d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel sont en emploi. Les autres formations, comme les titres homologués, s'insèrent au niveau 3 (ancien V) moins bien que les CAP (-7 points). C'est également le cas pour les autres formations de niveau 4 par rapport aux BP (-7 points). En revanche l'insertion est légèrement meilleure pour les autres formations de niveau 5 (ancien III) par rapport aux BTS (+3 points) (graphique 1b).

Le diplôme représente un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 78% des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié privé plus rapidement. Six mois après leur sortie du système éducatif en 2020 ou 2021, 54 % des apprentis ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié privé contre 36 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est particulièrement important pour les sortants de BP : six mois après leur sortie du système éducatif 69% des diplômés sont en emploi salarié privé contre seulement 44% des non diplômés (graphique 2).

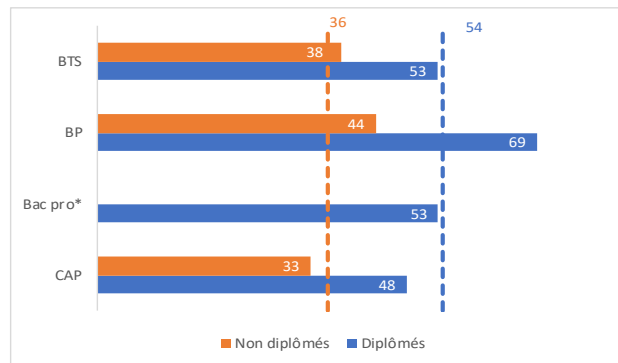
Graph 1b : Taux d'emploi des apprentis à 6 mois selon le diplôme préparé (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel de niveau 3 à 5 en 2021 ou en 2020 cumulés

Source : Dares-Depp-InserJeunes

Graph 2 : Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie de formation par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)



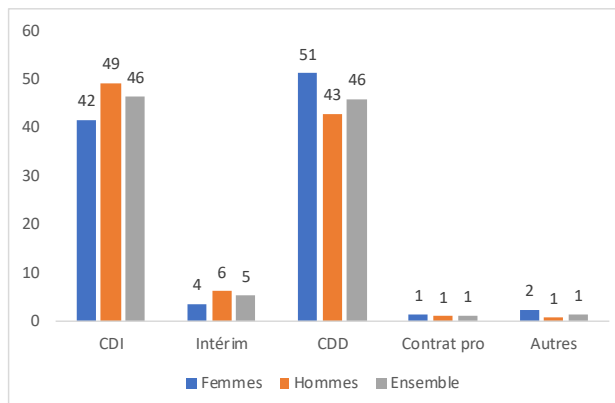
Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2020 ou en 2021 avec obtention du diplôme renseignée.

Source : Dares-Depp-InserJeunes.

Note : Le taux d'emploi à six mois de l'ensemble des apprentis n'ayant pas obtenu leur diplôme est de 36%. Le taux d'emploi à six mois des apprentis sortant d'un BP sans avoir obtenu leur diplôme est de 44%.

* Le nombre d'apprentis sortant d'un bac professionnel et n'ayant pas obtenu leur diplôme étant trop faible, le calcul de leur taux d'emploi ne peut pas être publié.

Graph 3 : Répartition des élèves sortants en emploi selon le type de contrat (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2020 ou en 2021, en emploi en janvier n+1

Source : Dares-Depp-InserJeunes

Les jeunes apprentis sortants sont aussi souvent en CDI qu'en CDD

Globalement, les jeunes apprentis sortants sont aussi souvent en CDI qu'en CDD : chacun de ces types de contrat regroupe en effet 46% des jeunes sortants. Toutefois, les femmes sont davantage en CDD (51%) et les hommes davantage en CDI (49%). L'intérim et les contrats de professionnalisation représentent respectivement 5% et 1% des anciens apprentis (graphique 3).

Les jeunes femmes plus souvent à temps partiel

15% des sortants d'apprentissage en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études travaillent à temps partiel. Cette part est la plus faible au niveau du Bac professionnel et du BTS (respectivement 5% et 6% contre 16% en CAP).

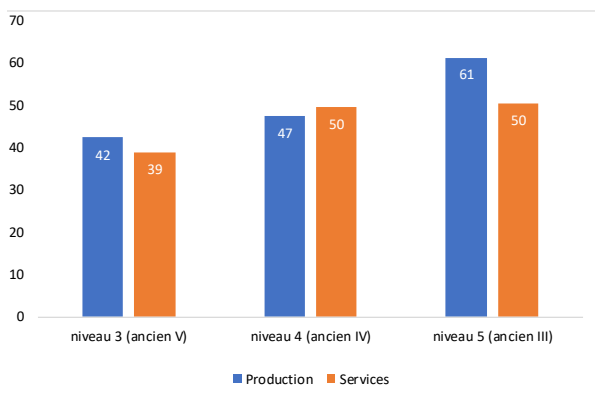
Globalement les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Cela concerne 18% des femmes contre 13% des hommes.

Des taux d'emploi équivalents dans les filières Production et Services

Tous niveaux confondus, les taux d'emploi des apprentis sont équivalents au regard de la filière de sortie, Production ou Services (respectivement 45% et 46%). En revanche l'écart entre les secteurs s'accroît avec le niveau de formation. Il est ainsi de 3 points aux niveaux 3 (ancien V - CAP et autres), et 4 (ancien IV - bac professionnel et autres) et de 11 points au niveau 5 (ancien III - BTS et autres) (graphique 4).

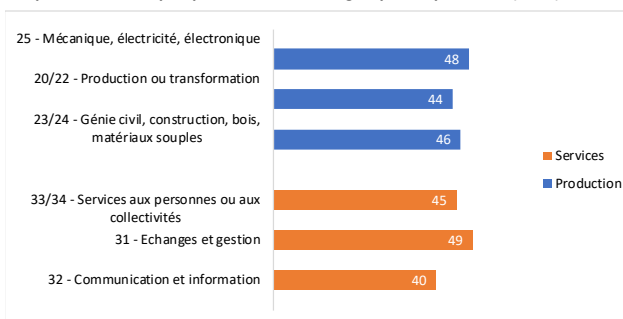
Les apprentis sortis en 2020 ou 2021 de la filière Production bénéficient d'une meilleure insertion lorsqu'ils ont suivi une spécialité dans le domaine « mécanique, électricité, électronique ». Dans la filière Services ce sont les spécialités des domaines « échanges et gestion » et « Services aux personnes ou aux collectivités » qui offrent la meilleure insertion (graphique 5).

Graph 4 : Taux d'emploi par secteur selon le niveau de formation (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2020 ou en 2021
Source : Dares-Depp-InserJeunes

Graph 5 : Taux d'emploi par secteur selon le groupe de spécialités (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2020 ou en 2021
Source : Dares-Depp-InserJeunes

Pour en savoir plus :

Application Inserjeunes grand public :
<https://inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Publications InserJeunes Apprentis :

Reist C. (DEPP), Fauchon A. (Dares) « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 65% sont en emploi salarié dans le privé en janvier 2022 », note d'information n°22-43, décembre 2022, DEPP.

Source et champs : Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

Le champ des formations prises en compte dans le dispositif Inserjeunes couvre pour les lycéens : les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau 4 et 3 dispensés dans les EPLE publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

L'emploi des sortants de formation est mesuré à partir des Déclarations Sociales Nominatives. Il couvre l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs, ainsi qu'une partie des salariés du secteur agricole, en France.

Les indicateurs sont calculés sur 2 années cumulées. Ils ne sont pas affichés quand le dénominateur est inférieur à 20 pour des raisons de robustesse statistique.

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES¹ d'appariement des bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement des bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement;
- taux de poursuite d'études;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2018 ou 2019, ont été diffusés début 2021.

1. DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle>